



## Syndicat Autonome Régional Police Municipale

### Bulletin d'Adhésion 2025

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_

Collectivité : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif.

### COTISATIONS ANNUELLES 2025

- ASVP/ Opérateur Vidéo / Garde champêtre Principal : 50.00 € (17,00 € après déduction d'impôts)
- Gardien brigadier /Garde Champêtre chef : 55.00 € (18,70 € après déduction d'impôts)
- Brigadier-Chef Principal / Garde Champêtre chef Principal : 68.00 € (23,12 € après déduction d'impôts)
- Chef de Service : 76.00 € (25,84 € après déduction d'impôts)
- Chef de service de 2ème et 1ère Classe : 81.00 € (27,54 € après déduction d'impôts)
- Retraité : 35.00 € (11,90 € après déduction d'impôts)

Je règle le montant par virement bancaire et j'envoie mon bulletin d'adhésion par mail ou, par chèque (possibilité de paiement en trois fois) à l'ordre de la FA-FPT, que j'adresse avec mon bulletin à :  
SARPM - FA-FPT . 16-18 rue Nodot – 21000 DIJON

[REDACTED]	<b>RIB SARPM -FAFPT</b>
<b>IBAN</b>	<b>FR76 1027 8025 6800 0200 2950 144</b>
<b>BIC</b>	<b>CMCIFR2A</b>

#### Que peut t'apporter la carte ?

**En adhérent au syndicat, vous serez informés de toute l'actualité locale et/ou nationale, votre défense face à tous problèmes ou conflits rencontrés dans ta collectivité, ou tout simplement pour faire respecter tes droits légitimes et vous pourrez avoir accès à la formation syndicale.**

**Une déduction de 66 % du montant de la cotisation lors de la déclaration d'impôt sur le revenu. Si vous êtes non imposable vous recevrez un crédit d'impôt.**

**Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données :** Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale – 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpofafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

A

Le

Signature